

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ INTERCAVES

La société INTER CAVES, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros, ayant pour numéro unique d'identification 311 999 312 – RCS NANTERRE, dont le siège social est situé au sis 29 à 53 rue du fossé Blanc à GENNEVILLIERS (92230) a créé et gère un programme de fidélité destiné à sa clientèle.

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après, les « **Conditions** ») ont vocation à régir les conditions dans lesquelles la société INTER CAVES et les partenaires de l'enseigne INTER CAVES (ci-après, « **INTER CAVES** ») offrent à la clientèle un programme de fidélité (ci-après, le « **Programme de Fidélité** »), relayé par tous les magasins INTER CAVES (ci-après, les « **Magasins** »).

Le Programme de Fidélité permet au client ayant adhéré (ci-après, le « **Client** ») de bénéficier d'offres et d'avantages exclusifs en fonction des achats de produits réalisés dans le Magasin dans lequel l'adhésion du Client a été faite.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter, préalablement à son adhésion et sans réserve, les Conditions. Ces Conditions sont consultables gratuitement sur place, en magasin, et sur le site www.intercaves.fr (ci-après, le « **Site Internet** »).

ARTICLE 2 - ADHESION DU CLIENT AU PROGRAMME DE FIDELITE

L'adhésion au Programme de Fidélité est gratuite. Le Programme de Fidélité est valable uniquement dans le Magasin dans lequel l'adhésion du Client a été faite.

L'adhésion au Programme de Fidélité est strictement personnelle. Elle ne peut pas être cédée. INTER CAVES peut demander à tout moment tout document permettant de justifier de l'identité de la personne souhaitant adhérer ou ayant adhéré au Programme de Fidélité.

Pour adhérer au Programme de Fidélité, le Client doit :

- Être âgé de plus de 18 ans ;
- Être une personne physique ou morale
- être domicilié en France ;
- ne pas déjà bénéficier du Programme de Fidélité ;
- avoir lu et accepté au préalable les CGU.

Pour adhérer au Programme de Fidélité, le Client se présente dans le Magasin et procède à son inscription directement en caisse auprès du personnel de vente. Pour cela, le Client devra fournir les éléments suivants : nom, prénom, civilité, date de naissance, adresse électronique, numéro de téléphone portable et adresse postale. Le personnel de vente se chargera dès lors de l'inscrire au Programme de Fidélité et lui présentera les Conditions qu'il acceptera. Un courriel de bienvenue sera adressé au Client, permettant de retrouver les Conditions.

Le Client est garant de l'exactitude de toutes les informations qu'il renseigne lors de son inscription et il sera le seul responsable de toute information erronée, incomplète ou périmée. L'usurpation d'identité est passible de sanctions pénales, conformément à l'article 226-4-1 du Code pénal.

Le Client doit informer le magasin de souscription INTER CAVES, dans les meilleurs délais, de toutes modifications de ses données soit par email, soit par téléphone, soit par courrier. Le Client s'engage à utiliser le Programme de Fidélité conformément aux dispositions visées dans les Conditions.

ARTICLE 3 - DUREE DE VALIDITE DE L'ADHESION AU PROGRAMME DE FIDELITE

La durée de l'adhésion au Programme de Fidélité est indéterminée sous réserve de la résiliation par le Client ou par INTER CAVES selon les conditions visées à l'article 7 ci-après.

ARTICLE 4 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE FIDELITE

Le Programme de Fidélité permet aux Clients de bénéficier des avantages suivants (ci-après, les « **Avantages** »).

1.1. Réduction de 10%

Le Client bénéficie d'une réduction de 10 % toute l'année sur l'achat d'un carton de six (6) bouteilles de vin identiques sur une sélection du caviste signalée en magasin, hors grands crus et champagnes et autres promotions en cours. L'offre n'est pas cumulable avec d'autres promotions en cours.

1.2. Bon d'achat

Le Programme de Fidélité permet au Client après son identification en caisse de cumuler des points de fidélité et ainsi d'obtenir des bons d'achat.

Les points sont obtenus selon le barème suivant : tous les dix (10) euros dépensés = 100 (cent) points de fidélité cumulés.

Lorsque le Client cumule au minimum trois mille (3000) points de fidélité, ce dernier sera informé par courriel que ses points de fidélité seront convertis en un bon d'achat d'une valeur de huit (8) euros à valoir sur son prochain achat d'au moins huit (8) euros dans le magasin de souscription au Programme de Fidélité. Le Client devra utiliser son bon d'achat dans les trois (3) mois suivant son émission. A l'issue des trois (3) mois le bon d'achat sera perdu et les points de fidélité utilisés pour la conversion en bon d'achat seront supprimés.

Exemple : Le Client a cumulé 5000 points de fidélité.

Sur les 5000 points de fidélité, 3000 points de fidélité se convertissent en un bon achat de 8 euros. Le Client pourra utiliser ce bon d'achat lors de son prochain achat d'au moins 8 euros dans le délai 3 mois suivant son émission. Après conversion des 3000 points de fidélité en bon d'achat, le Client ne dispose plus que de 2000 points de fidélité dans sa cagnotte.

Les 2000 points de fidélité restants ne sont pas convertis en bon d'achat – le seuil minimum de conversion n'étant pas atteint. Cependant, si le Client cumule encore 1000 points de fidélité supplémentaires, le seuil minimum de conversion sera atteint et les 3000 points seront convertis en un bon d'achat de 8 euros.

Le cumul de points est personnel et non cumulable avec les points cumulés d'un autre Client. Le cumul de points n'est pas cessible à un tiers.

Les bons d'achat sont valables et peuvent être utilisés, lors d'achats ultérieurs et uniquement dans le Magasin dont le cumul des points a conduit au bon d'achat. Les bons d'achat ne peuvent pas être utilisés lors d'un achat sur le Site Internet.

Les bons d'achats ne sont pas cumulables entre eux. Un seul bon d'achat par passage en caisse. Pour bénéficier de son bon d'achat, le Client doit présenter le code barre indiqué sur le courriel reçu. Les points de fidélité acquis il y a plus de 18 mois et non utilisés seront supprimés. A défaut d'utilisation des points avant ce délai, les points seront définitivement supprimés. Le solde de points est consultable sur les tickets de caisse ou auprès du Magasin de souscription au Programme de

Fidélité. En cas de retour par le Client d'un ou plusieurs produits ayant généré l'octroi de points de fidélité et/ ou d'un bon d'achat, le montant des points de fidélité correspondant sera débité de son compte et le bon d'achat offert, lié au cumul de points, annulé. En cas d'échange par le Client d'un ou plusieurs produits ayant généré l'octroi de points de fidélité, le montant des points de fidélité correspondant ne sera pas crédité une seconde fois.

1.3. Autres avantages

Le Client peut bénéficier d'autres avantages, notamment et sans que cette liste ne soit limitative : un accès aux dégustations ou événements privés dégustations, des promotions locales, une offre de bienvenue, une surprise pour son anniversaire.

Les Avantages sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu ni à une contre-valeur en numéraire, ni à un rendu en monnaie, ni échangeables, ni compensables. Les avantages ne sont pas cumulables.

ARTICLE 5 - EVINCEMENT DU PROGRAMME DE FIDELITE

Tout manquement grave par le Client aux Conditions, toute utilisation abusive ou frauduleuse de Programme de Fidélité par celui-ci ou par tout tiers agissant pour son compte, entraînera de plein droit la radiation du Client du Programme de Fidélité, l'annulation des Avantages, après mise en demeure, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception, restée sans effet dans le délai de 1 (un) mois.

ARTICLE 6 - MODIFICATION / ARRET DU PROGRAMME DE FIDELITE

Les conditions d'utilisation peuvent être modifiées à tout moment par INTER CAVES. Le Client en sera préalablement informé par communication des nouvelles Conditions par tout moyen approprié sans préavis. Dans l'hypothèse où les nouvelles Conditions ne sont pas au bénéfice du Client, INTER CAVES communiquera par tout moyen approprié en respectant un préavis minimum de trente (30) jours.

INTER CAVES se réserve le droit de mettre fin à tout moment au Programme de Fidélité, celui-ci pourrait être suspendu ou arrêté. Une information en ce sens sera alors communiquée au Client par tout moyen approprié moyennant le respect d'un préavis minimum de trente (30) jours.

En cas d'arrêt du Programme de Fidélité, les Avantages du Client pourront être utilisés pendant un délai de douze (12) mois à compter du dernier achat réalisé dans un Magasin. Ce délai sera indiqué par INTER CAVES. Au-delà du délai prévu aux Conditions, les Avantages seront définitivement perdus.

ARTICLE 7 - RESILIATION

Le Client peut, à tout moment, résilier les Conditions et mettre un terme à sa participation au Programme de Fidélité, sans formalité et sans préavis préalable, auprès du Magasin au sein duquel son adhésion a été faite, en rappelant son nom et son prénom et en justifiant de son identité.

Cette résiliation n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit de INTER CAVES. INTER CAVES est, en outre, autorisée à résilier unilatéralement, et à tout moment, les présentes Conditions, par l'envoi d'une lettre simple ou d'un courriel au Client évincé du Programme de Fidélité, comme le prévoit l'Article 5 des Conditions.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE DE INTER CAVES

INTER CAVES assure au titre d'une obligation de moyens, la gestion du Programme de Fidélité.

INTER CAVES ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dysfonctionnement du Programme de Fidélité, résiliation ou suspension du Programme de Fidélité.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Client est informé que les données personnelles le concernant collectées dans le cadre du Programme font l'objet d'un traitement de données sous la responsabilité de INTER CAVES. Ce traitement est mis en œuvre à des fins de gestion du Programme de Fidélité en ce compris d'envoi des informations et des offres et avantages dédiés aux adhérents du Programme.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 7817 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », et le règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD), le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de ses données, d'un droit à la portabilité de ses données et du droit de définir des directives quant au sort de ses données après son décès.

Pour l'exercice de ses droits, le Client est invité à contacter le service client en se connectant sur le Site Internet.

Si vous estimez, après avoir contacté INTER CAVES, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.

Enfin, pour en savoir plus sur la manière dont INTER CAVES traite et gère les données à caractère personnel, le Client est invité à prendre connaissance de la politique de confidentialité sur le site intercaves.fr

ARTICLE 10 – DIVERS

L'acceptation des Conditions est entière, inconditionnelle et forme un tout indivisible, et le Client ne peut choisir de se voir appliquer une partie des Conditions seulement ou encore formuler des réserves.

ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE

Les Conditions sont soumises à l'application du droit français.

ARTICLE 12 - CONTACT/ RECLAMATIONS/ LITIGES

Pour toute question au sujet du fonctionnement du Programme de Fidélité, le Client peut contacter le service clients INTER CAVES en remplissant le formulaire de contact accessible sur le site Internet www.intercaves.fr dans la rubrique NOUS CONTACTER ou en se rendant directement dans le Magasin dans lequel ce dernier a adhéré au Programme de Fidélité.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L.611-1 et suivants) (à condition de justifier d'avoir tenté, au préalable de résoudre le litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans les CGV, conformément aux dispositions de l'article L.612-2 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, et dont les références figurent à l'article 13 des CGV ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Toute réclamation ou litige au sujet du fonctionnement du Programme de Fidélité fera l'objet d'une tentative de résolution amiable. En cas d'échec de cette phase amiable, le contentieux sera porté devant les tribunaux français compétents